



Changement de serrure, n'étant pas locataire mais cautionneur ?

Par **fab12345**, le **25/03/2010** à **18:37**

Bonjour, rnrnrnMon fils agé de 20 ans est actuellement hospitalisé pour des problèmes d'alcool et de toxicomanie. rnrnrnIl est menacé d'expulsion, lié au tapage nocturne; au multiples visites de vagues connaissances quasiment toutes les nuits; la presence de personnes s'alcolisant chez lui même en dehors de sa presence, ayant les clefs de son appartement; l'incurie de son logement. rnrnrnLes voisins se plaignent, depuis plusieurs mois, à juste titre, mais refusent de déposer des plaintes, par peur des représailles. rnrnrnLe conseil de l'agence de location, ainsi que de la police est : vider l'appartement pendant un mois, changer les serrures; afin d'essayer de calmer les choses. rnrnrnAi je le droit de changer les serrures de l'appartement de mon fils ? rnrnrnL'appartement est au nom de mon fils; je me suis juste porté caution. rnrnrnMerci pour votre aide